

## — Mot du président —

Connue depuis l'antiquité pour ses propriétés ininflammables, mais utilisée massivement depuis 2 siècles lors de la révolution industrielle, l'amiante a empoisonné des millions de personnes à travers le monde et tue encore aujourd'hui 3000 personnes par an en France.

Tous ceux qui ont été en contact avec des matériaux amiantés au cours de leur carrière professionnelle peuvent bénéficier, à leur demande, d'un suivi post-professionnel gratuit.

Mais quand la prévention n'a pas suffi à protéger les personnes ayant été exposées aux poussières d'amiante dans leur cadre professionnel, ou non, et que ceux-ci développent une pathologie en relation avec cette exposition, alors il leur reste la possibilité de faire valoir leurs droits à réparation du préjudice subi.

Cette réparation prévue par le législateur est accessible à toutes les personnes malades et à leurs ayants droits.

Contrairement à une opinion répandue qui fait de l'amiante un problème du passé, le risque reste largement présent dans notre environnement quotidien.

Claude GUERIN

## N'hésitez pas à contacter l'association

**\* Si vous vous posez des questions sur une possible exposition à l'amiante pour vous ou un proche.**

**\* Si on vous a diagnostiqué une maladie liée à l'amiante.**

**Nous pouvons vous aider, vous conseiller et vous guider dans vos démarches.**

### CERADER 16 AMIANTE

201 avenue du maréchal FOCH

16600 Ruelle-sur-Touvre

✉ : cerader16-amiante@orange.fr

☎ : 06.45.30.37.36



## QUI SOMMES NOUS ?

Association créée en 2009 par 5 personnes, victimes ou parents de victimes de l'amiante, sur les conseils et avec l'aide du Président du CERADER 24.

Celui-ci les avaient guidés dans leurs démarches pour faire leurs dossiers afin de faire valoir leurs droits à réparation suite à des pathologies liées à leur exposition à l'amiante.

Il leur est apparu indispensable qu'une association locale puisse voir le jour pour venir en aide aux Charentais.

En 2009 CERADER 16 Amiante comptait 19 adhérents, 240 fin 2021 !

---

### Tous les corps de métiers pratiquement concernés par l'amiante

On constate aujourd'hui des victimes dans tous les domaines d'activités :

Artisans  
BTP  
Industrie mécanique  
Education Nationale  
Fonction d'Etat  
Profession libérale  
Ouvriers tous domaines  
Etc.....

Cette liste n'est qu'indicative.

## QU'EST-CE QUE L'AMIANTE ?

L'Amiante, est un minéral naturel aux qualités multiples qui a été utilisé sous différentes formes et qui, au fil du temps, s'est révélé **hautement toxique**. Longtemps présenté comme un matériau « miracle » car peu coûteux et extrêmement résistant au feu, c'est un cancérigène redoutable, capable de tuer ceux qui ont inhalé ses fibres **30 à 40 années après l'exposition**.

Deux groupes minéralogiques d'amiante, les serpentines et les amphiboles, ont été exploités commercialement et industriellement. En France, durant les années 60 et 70 qui ont été les périodes d'utilisation maximale, la consommation dépassait les **150 000 tonnes par an**. L'amiante a été définitivement interdit en France en 1996.

---

### AMIANTE ENVIRONNEMENTAL

**Amiante friable** : calorifugeage, flochage (projection d'amiante sur les murs et plafonds pour isolation phonique et thermique), colles, tresses, joints de portes ou fenêtres, etc.

**Amiante lié** : plaques de fibrociment, tuyaux, ardoises, jardinières, etc. Les plaques d'amiante ciment sont de loin le produit le plus répandu. Elles recouvrent un nombre incalculable de constructions, le plus souvent en campagne, dans les villages et les petites villes mais également au cœur des plus grandes métropoles.

## QUELLES SONT LES PRINCIPALES MALADIES PROVOQUÉES PAR L'AMIANTE ?

- **Les plaques pleurales ou les épaissements pleuraux**

*Fibroses de la plèvre (enveloppe du poumon). Ce sont les maladies de l'amiante les plus fréquentes (**plus de 60% des cas**). Elles peuvent provoquer une gêne respiratoire et des douleurs thoraciques.*

- **L'Asbestose**

*Fibrose du poumon, responsable d'insuffisances respiratoires plus ou moins sévères. Elle correspond généralement à des niveaux d'expositions élevés.*

- **Les Pleurésies**

*Elles s'accompagnent d'un épanchement de liquide entre les deux feuillets des plèvres. Elles peuvent récidiver ou non.*

- **Le Mésothéliome**

*Cancer de la plèvre, mais aussi plus rarement du péritoine (enveloppe de l'intestin) ou du péricarde (enveloppe du cœur).*

- **Le Cancer Broncho-Pulmonaire**

---

Les atteintes par fibroses sont **irréversibles et irréductibles** aux soins. Selon la quantité d'amiante accumulée dans les poumons, la maladie est évolutive ou tend à se stabiliser.

D'autres formes de cancer peuvent également être reconnues comme étant dues à l'amiante, notamment le cancer des ovaires.